



# ÉLABORATION DU PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

*Réunions publiques*

*16-17 octobre 2023*

## DÉROULEMENT DE LA RÉUNION PUBLIQUE

### Qu'est-ce qu'un PLU intercommunal ?

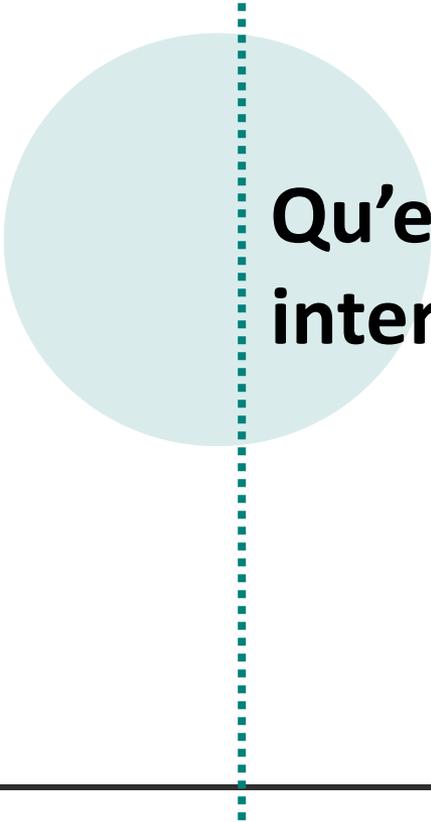
*Objectifs, cadre réglementaire, composition...*

### Le projet intercommunal

*Des enjeux...*

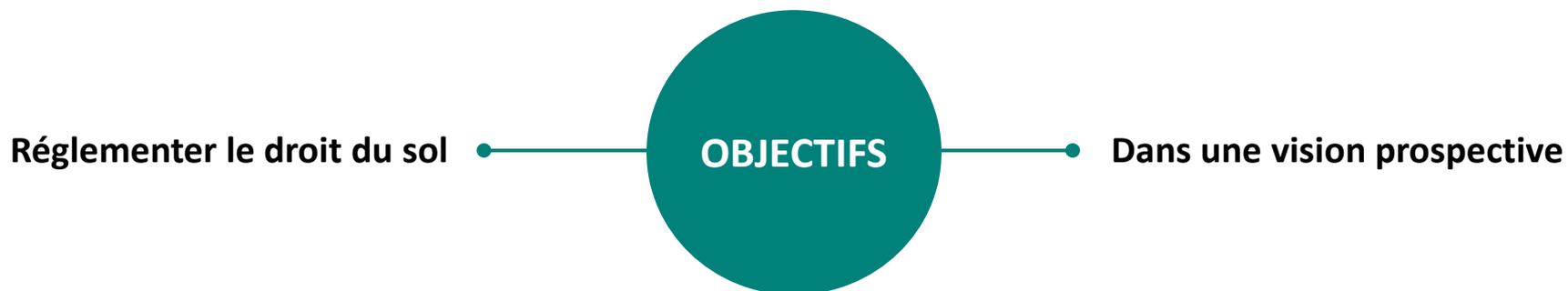
*... A la stratégie envisagée*

### Temps d'échanges

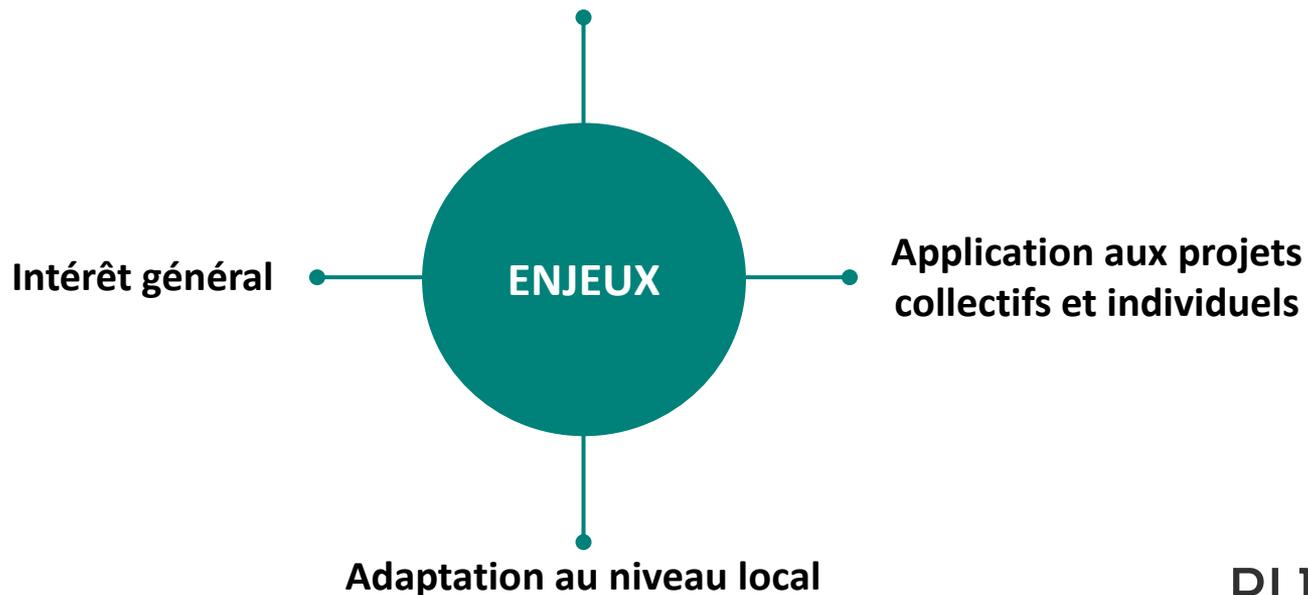


# Qu'est-ce qu'un PLU intercommunal ?

## QU'EST-CE QU'UN PLU INTERCOMMUNAL ?

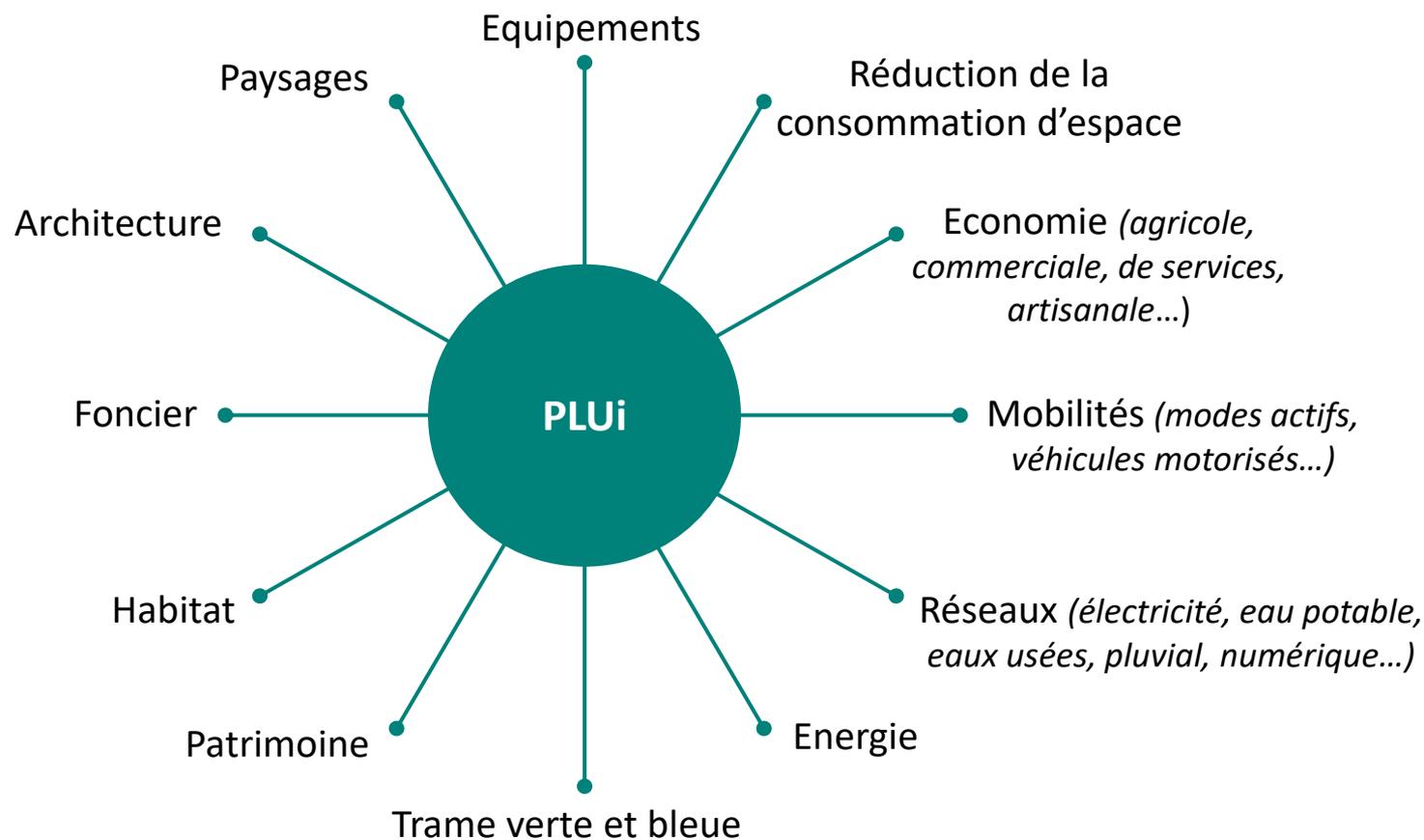


Inscription dans le cadre réglementaire  
et législatif supra-communal



## QU'EST-CE QU'UN PLU INTERCOMMUNAL ?

Un document de planification établi à l'appui d'une réflexion pluri-thématique, d'un croisement d'approches



## QU'EST-CE QU'UN PLU INTERCOMMUNAL ?

Un document de planification qui s'inscrit dans un environnement juridique particulier

### Code de l'Urbanisme

Schéma de Cohérence  
Territoriale  
(document « intégrateur »)  
*en cours de Révision*

Schéma Directeur  
d'Aménagement et de Gestion  
des Eaux

Schéma Régional  
d'Aménagement, de  
Développement Durable et  
d'Égalité des Territoires

Schéma Régional de Cohérence  
Ecologique

Plan Local  
d'Urbanisme

Plan Climat-air-énergie  
territorial

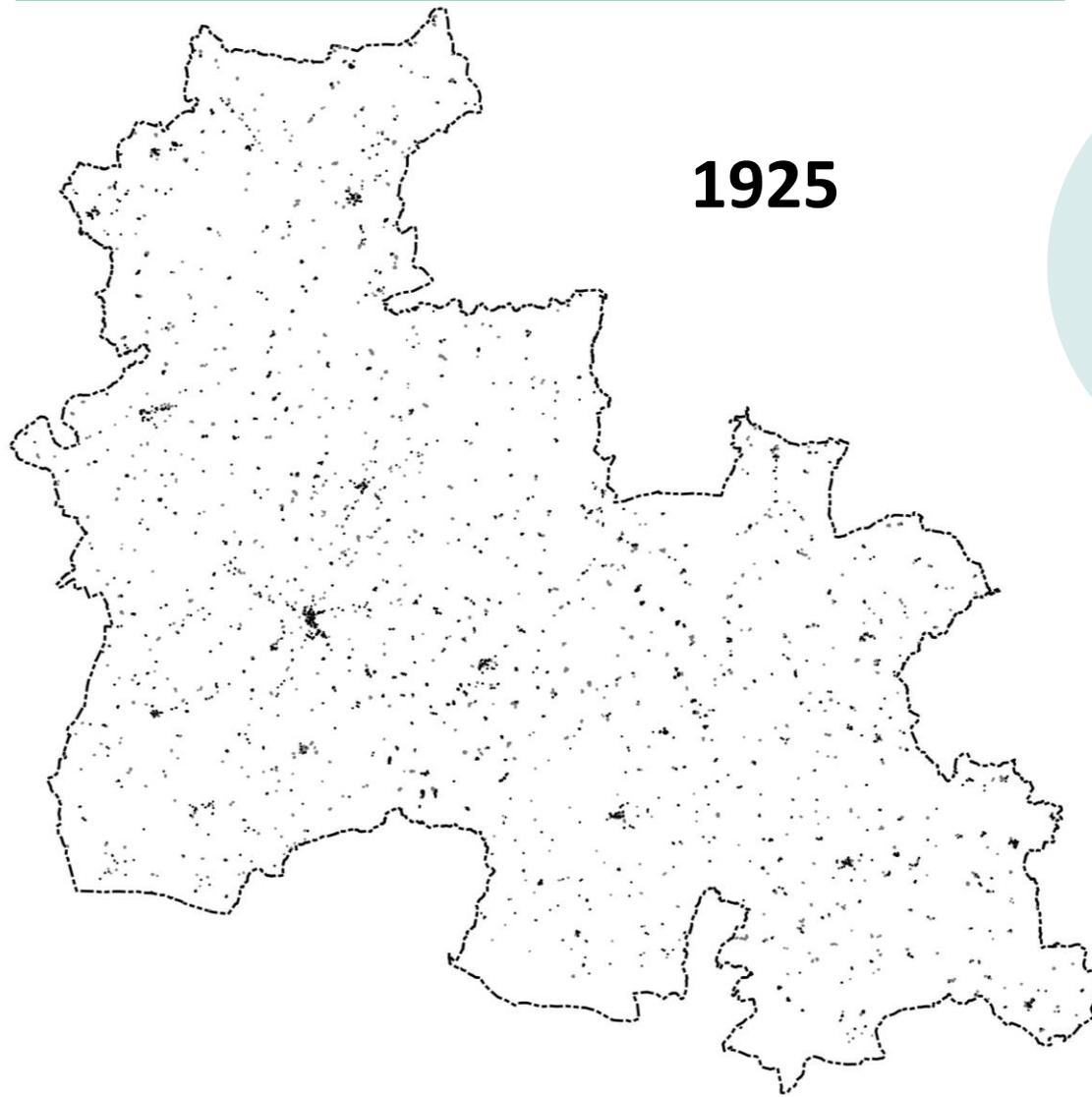
Travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols...

## ZOOM SUR... LA LOI « CLIMAT & RÉSILIENCE »

► Pourquoi la loi « Climat & Résilience » d'août 2021 ?



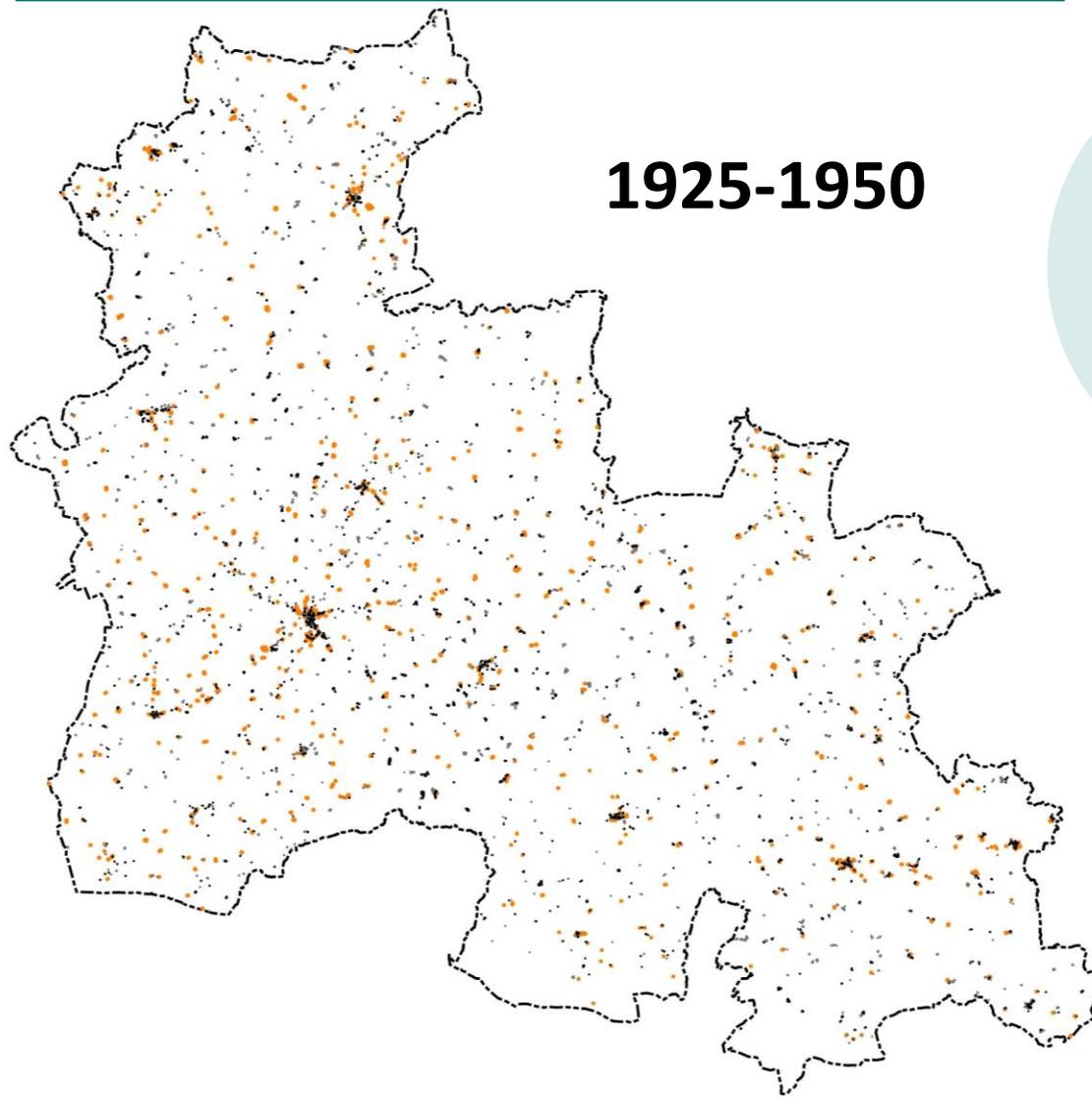
1925



Une forte  
consommation  
d'espace sur les  
dernières  
décennies

## ZOOM SUR... LA LOI « CLIMAT & RÉILIENCE »

► Pourquoi la loi « Climat & Résilience » d'août 2021 ?

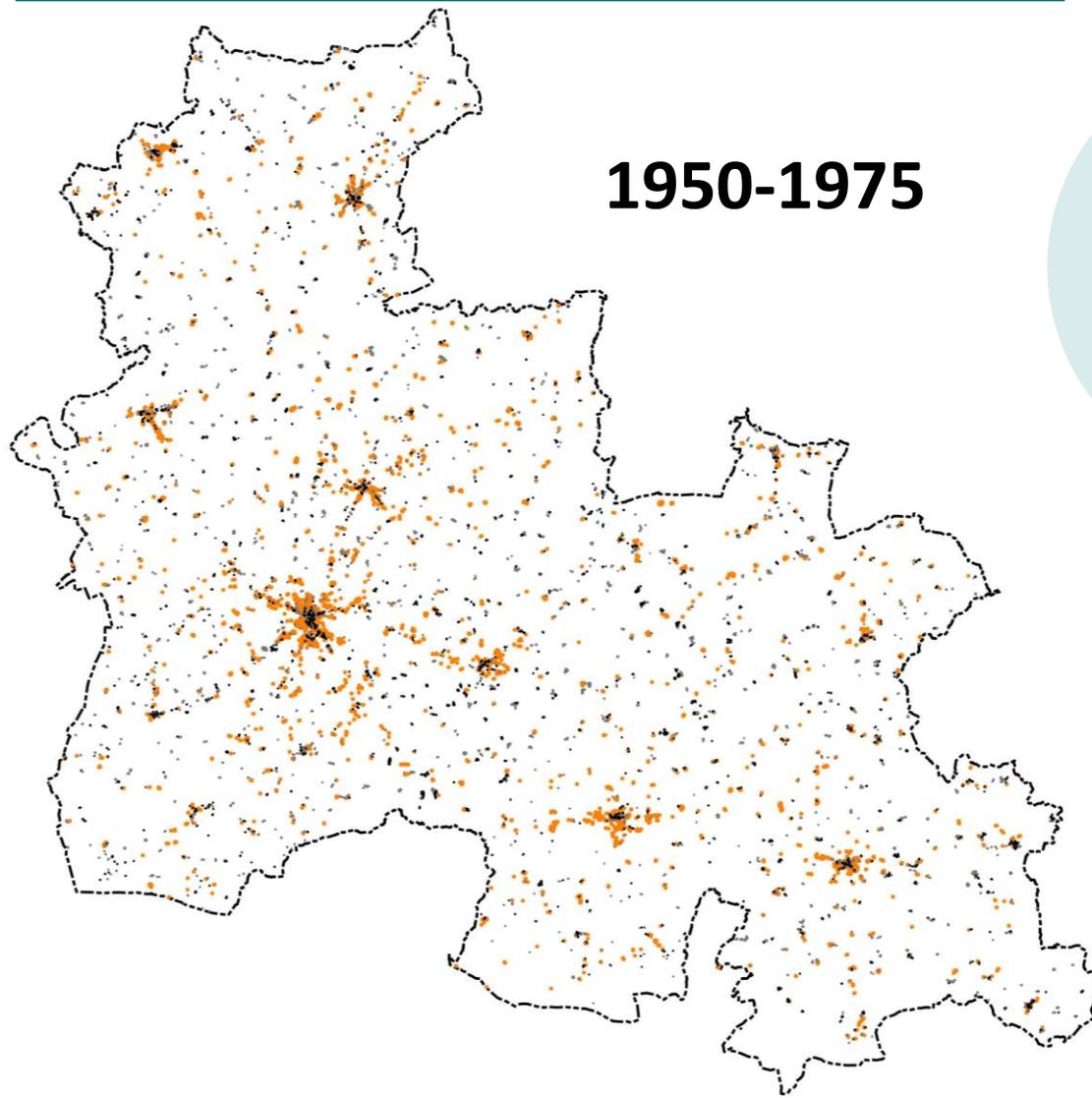


**1925-1950**

Une forte  
consommation  
d'espace sur les  
dernières  
décennies

## ZOOM SUR... LA LOI « CLIMAT & RÉSILIENCE »

► Pourquoi la loi « Climat & Résilience » d'août 2021 ?

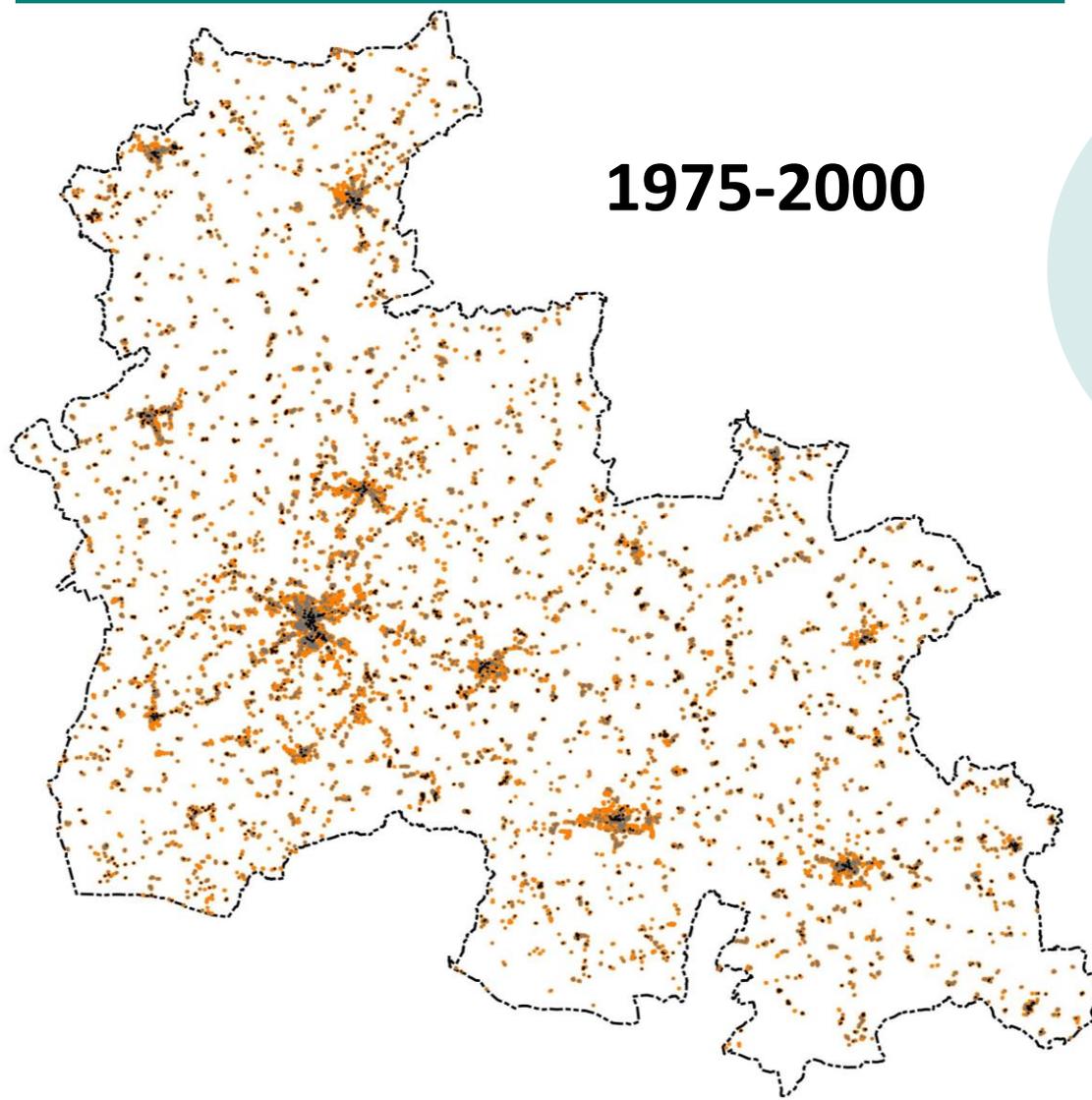


**1950-1975**

Une forte  
consommation  
d'espace sur les  
dernières  
décennies

## ZOOM SUR... LA LOI « CLIMAT & RÉSILIENCE »

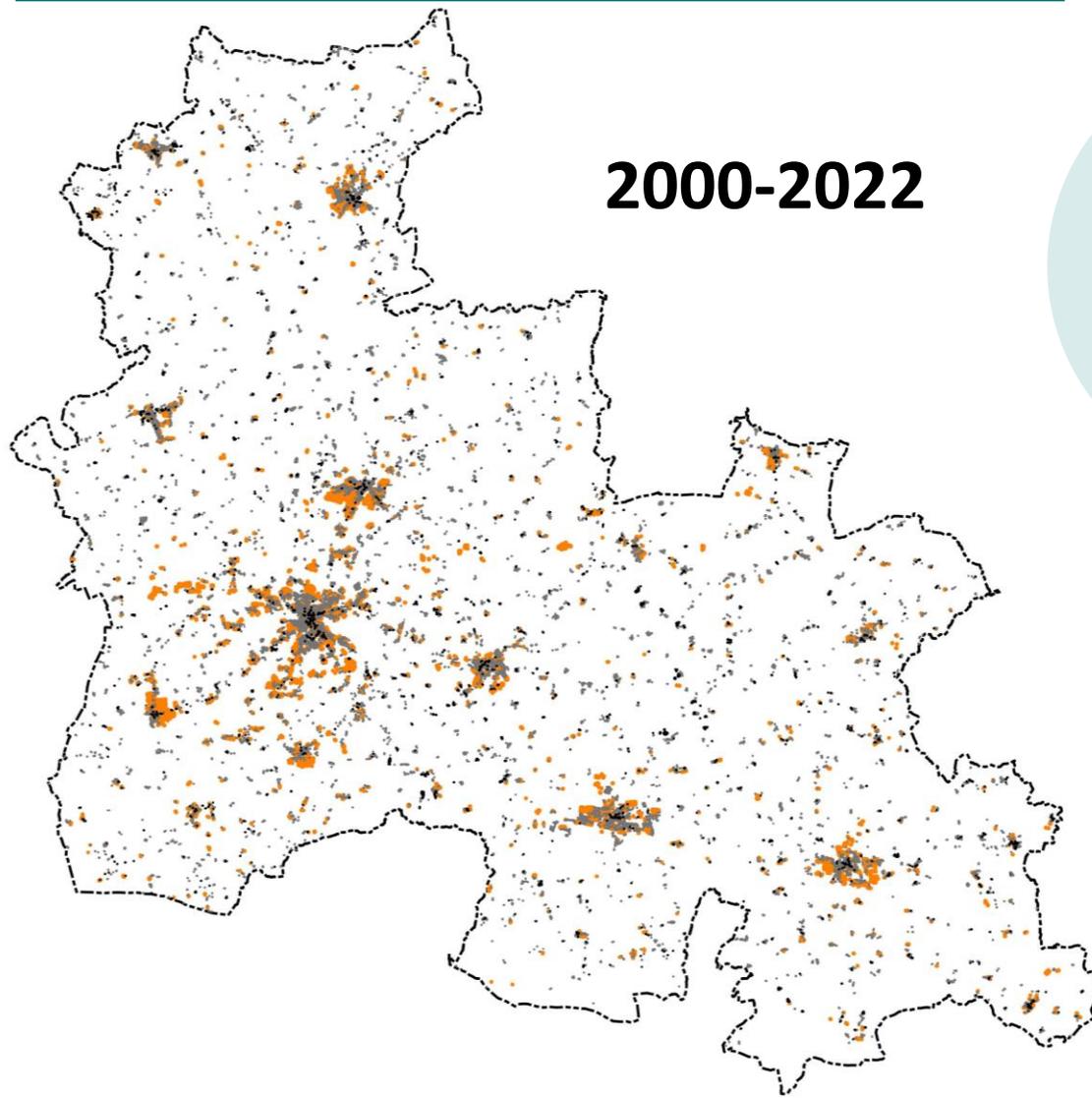
► Pourquoi la loi « Climat & Résilience » d'août 2021 ?



Une forte  
consommation  
d'espace sur les  
dernières  
décennies

## ZOOM SUR... LA LOI « CLIMAT & RÉILIENCE »

► Pourquoi la loi « Climat & Résilience » d'août 2021 ?



**2000-2022**

Une forte  
consommation  
d'espace sur les  
dernières  
décennies

## ZOOM SUR... LA LOI « CLIMAT & RÉSILIENCE »



Une trajectoire engagée depuis août 2021, date d'entrée en vigueur de la loi dite « Climat & Résilience »

Un principe de division par 2 de la consommation d'espace pour la période 2021-2031, à l'échelle régionale

Au-delà de 2031 : un renforcement de la trajectoire jusqu'en 2050



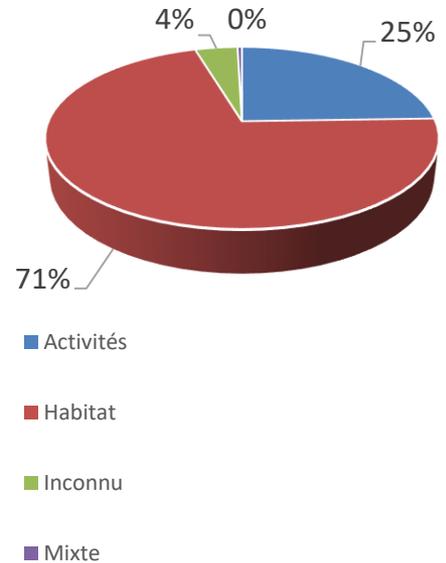
► Une intégration dans le SRADETT de la Région Bretagne

## ZOOM SUR... LA LOI « CLIMAT & RÉILIENCE »

► Une consommation d'espace globale de l'ordre de 184 ha  
(source : Matrice d'Occupation des Sols régionale après retrait de l'axe Triskell)  
ou 270 ha (source : Portail de l'artificialisation),  
dont 70% pour l'habitat et 25% pour l'économie



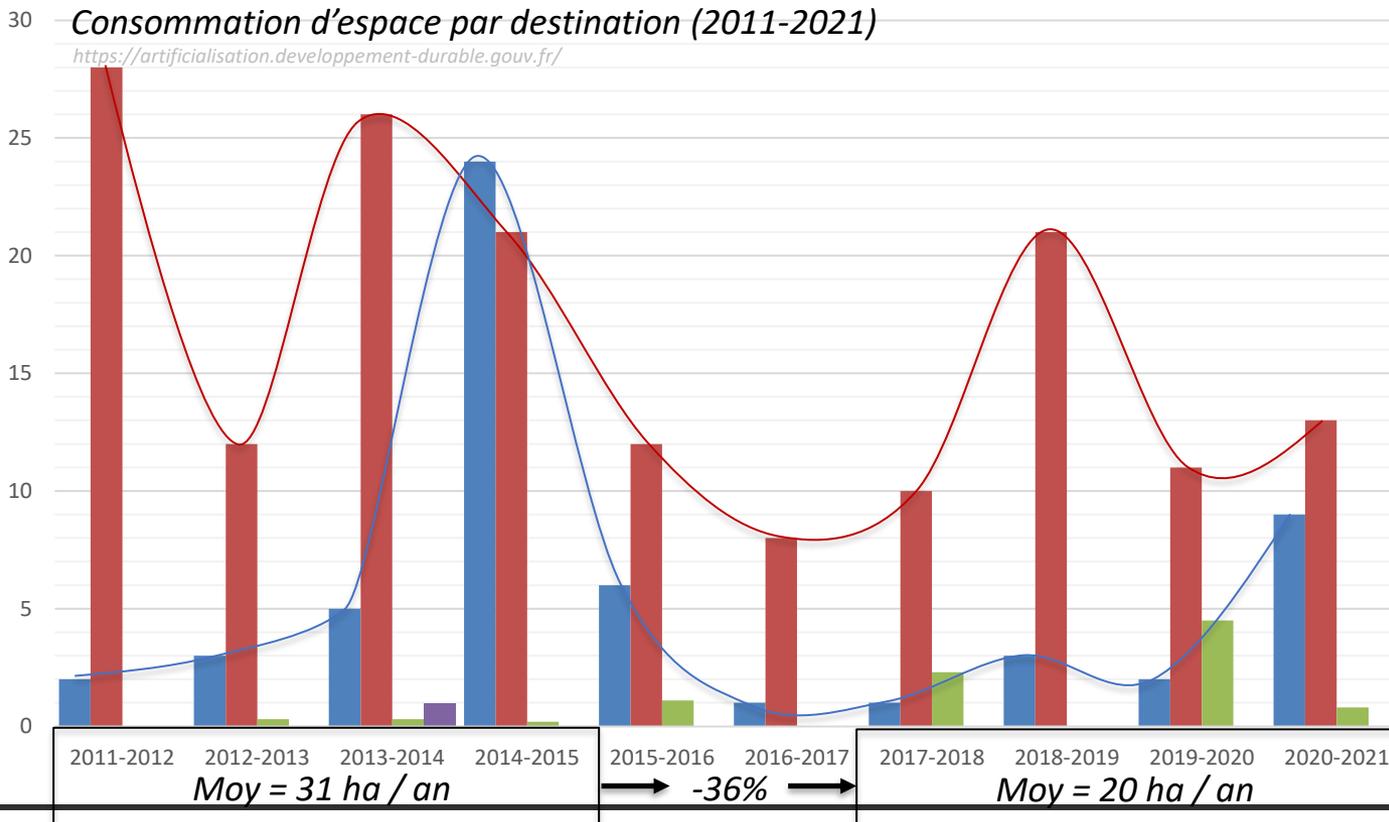
Par des destinations dans la  
consommation d'espace (2011-2021)



Source : Portail de l'artificialisation  
<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

### Consommation d'espace par destination (2011-2021)

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

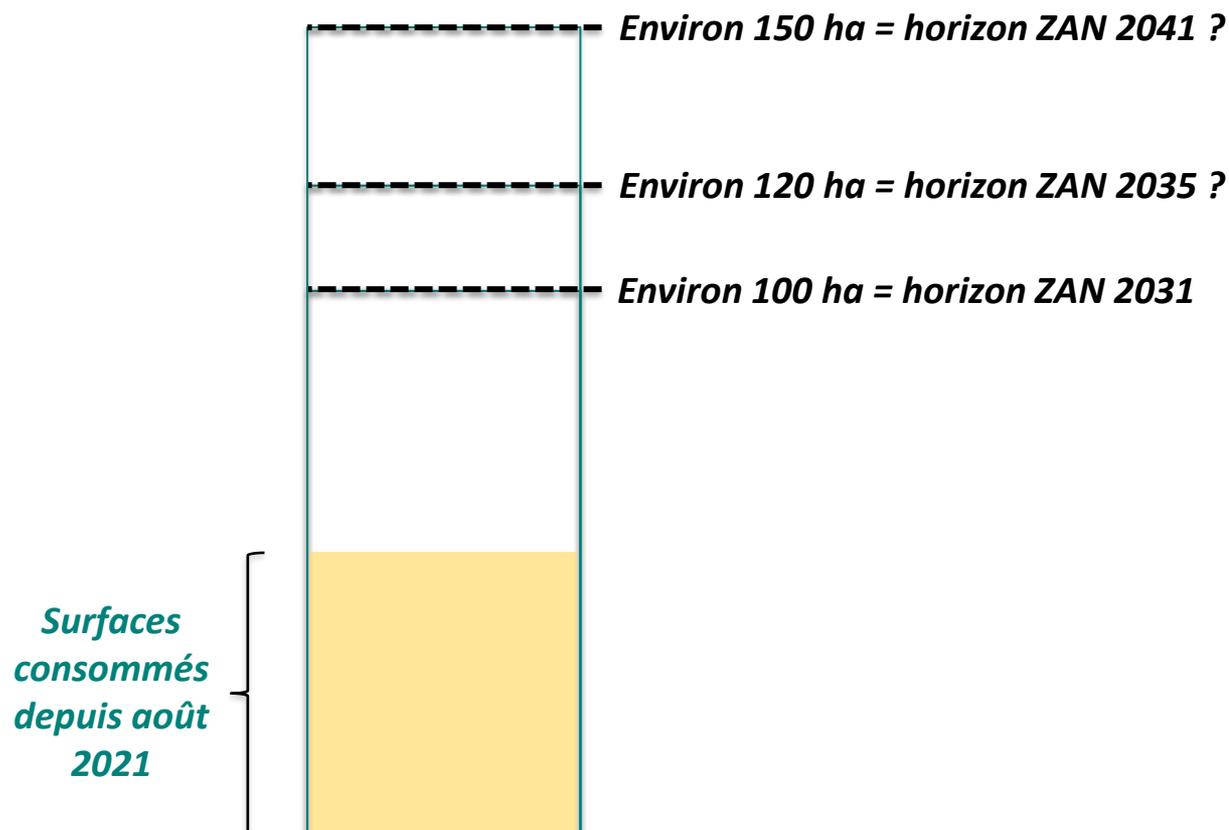


## ZOOM SUR... LA LOI « CLIMAT & RÉILIENCE »

► Une base de 184 hectares pour la période de référence 2011-2021 (*retrait de l'axe Triskell, de portée régionale*) – source : *Matrice d'Occupation des Sols, Région Bretagne*

► Une première étape à -44% pour 2021-2031 : environ 100 hectares maximum

► Une hypothèse de trajectoire autour de 5 hectares/an à partir de 2031



## QU'EST-CE QU'UN PLU INTERCOMMUNAL ?

### Composition d'un Plan Local d'Urbanisme

- **Rapport de présentation**

*Diagnostic et Etat initial de l'environnement*

*Explication des choix retenus*

*Evaluation environnementale*

*Articulation avec les autres documents d'urbanisme,  
plans et programmes*

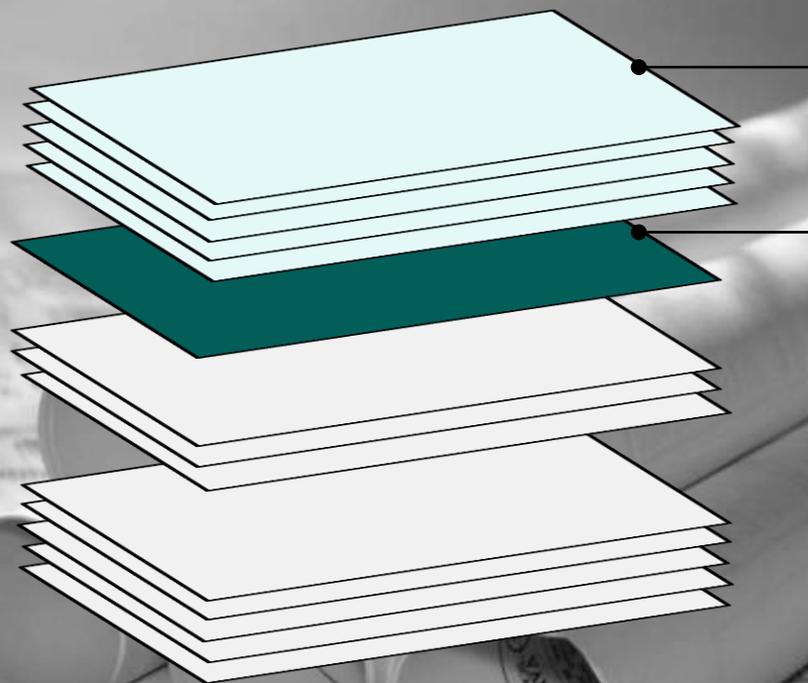
*Indicateurs de suivi*

*Résumé non technique*

Exposé de la démarche et explication des choix au regard des enjeux locaux.

## QU'EST-CE QU'UN PLU INTERCOMMUNAL ?

### Composition d'un Plan Local d'Urbanisme



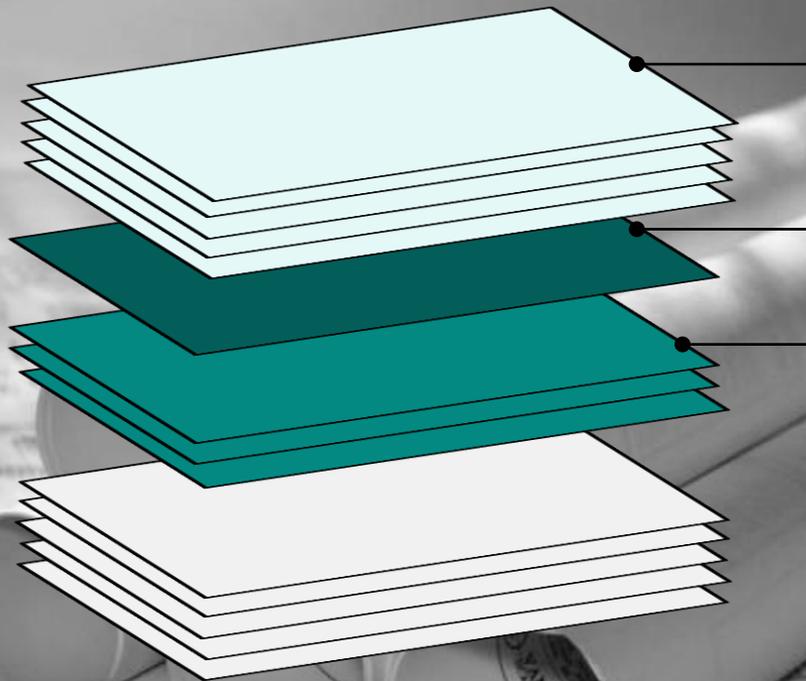
- Rapport de présentation
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Document synthétique exposant la stratégie poursuivie sur la durée de vie du PLU : « *quelles perspectives pour le territoire sur la prochaine décennie ?* ».

Socle pour la définition des *Pièces réglementaires*.

## QU'EST-CE QU'UN PLU INTERCOMMUNAL ?

### Composition d'un Plan Local d'Urbanisme

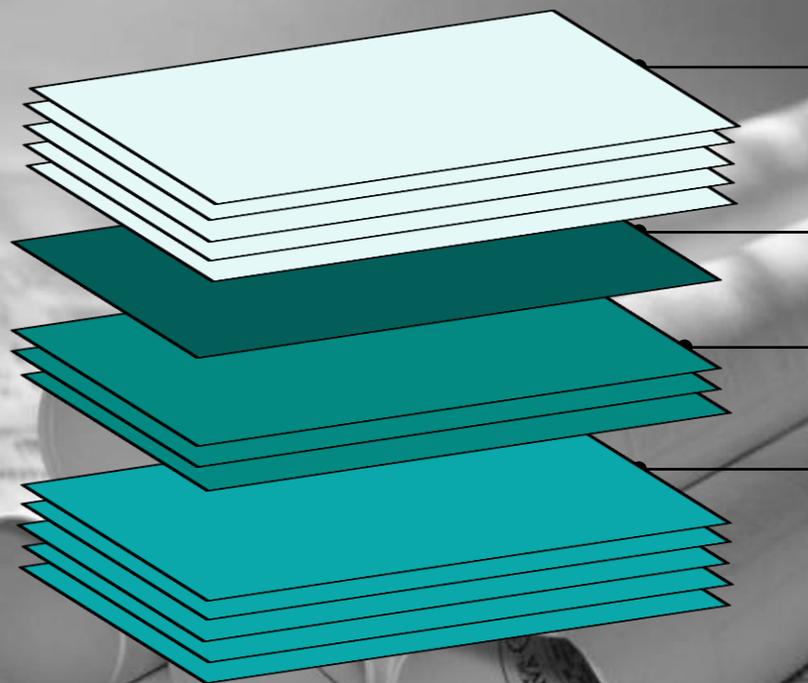


- **Rapport de présentation**
- **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
- **Pièces réglementaires**
  - Règlement graphique (zonage)*
  - Règlement écrit*
  - Orientations d'Aménagement et de Programmation = OAP*

Pièces opposables lors de toute demande au titre de l'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...).

## QU'EST-CE QU'UN PLU INTERCOMMUNAL ?

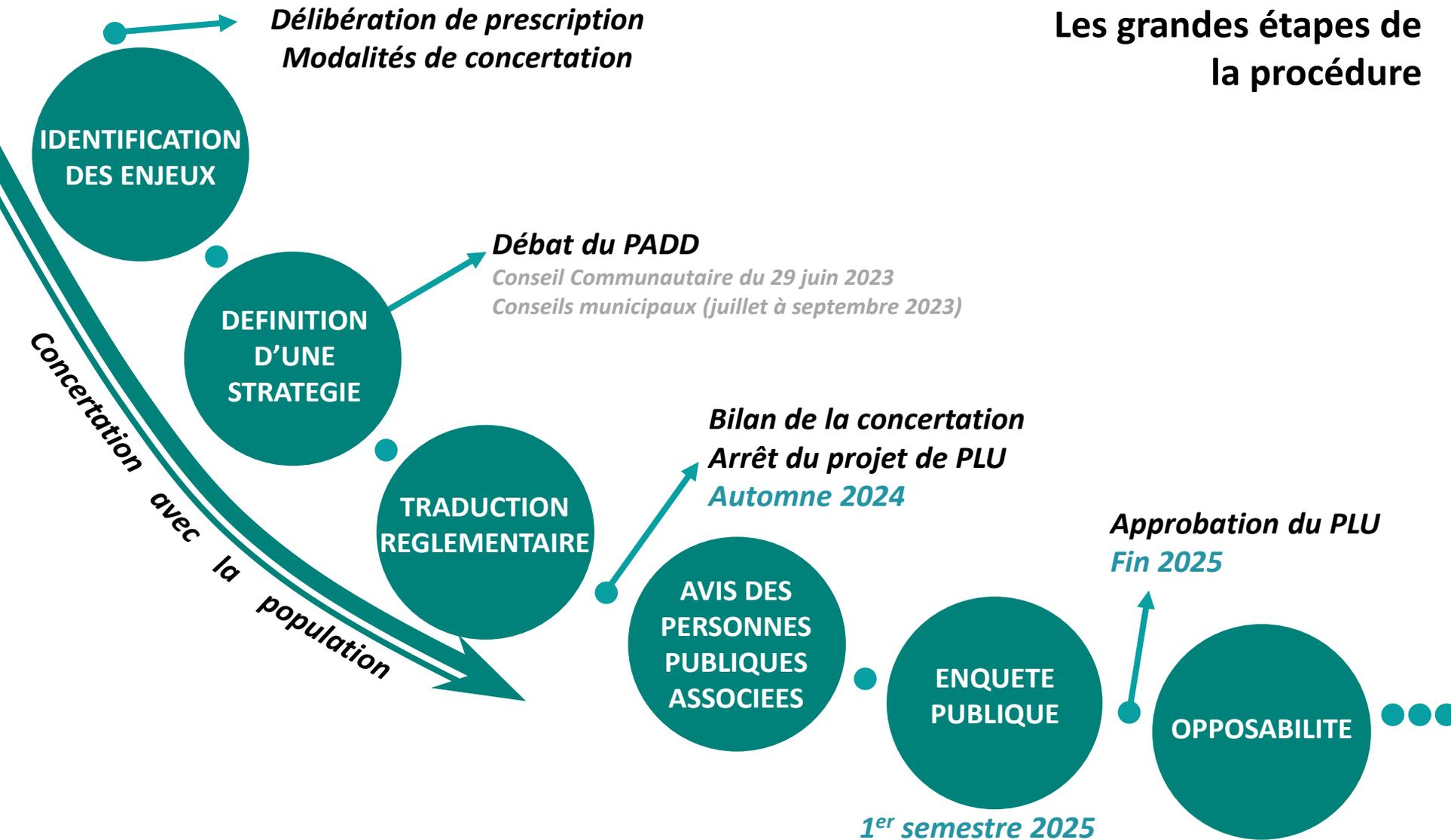
### Composition d'un Plan Local d'Urbanisme



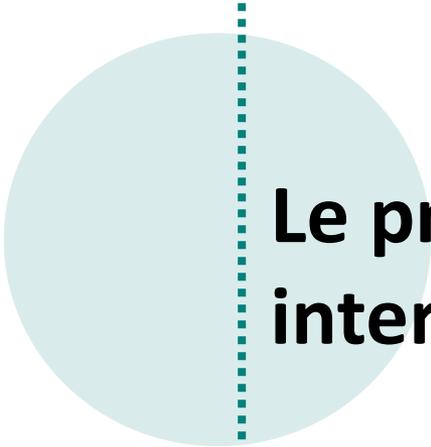
- Rapport de présentation
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Pièces réglementaires
- Annexes  
*Servitudes d'Utilité Publique*  
*Pièces relatives aux eaux usées, au pluvial, à l'eau potable...*

Pièces opposables lors de toute demande au titre de l'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...).

## QU'EST-CE QU'UN PLU INTERCOMMUNAL ?



## Les grandes étapes de la procédure



**Le projet  
intercommunal**

## UNE STRATÉGIE QUI REPOSE SUR 3 AXES

AXE 1

Le territoire comme **carrefour** d'une **économie résiliente et à diversifier**

AXE 2

Un **développement équilibré**, accompagné d'une **diversification de l'habitat**

AXE 3

Un accent sur la **patrimonialité**, socle de l'**attractivité** du territoire et source de la **préservation du vivant et de la nature**



*Etat des lieux /  
enjeux*



*Stratégie  
(PADD)*

## SOMMAIRE DU PADD

➤ *Le territoire comme carrefour d'une économie résiliente et à diversifier*

- 1 Le confortement et la revitalisation des centralités des communes
- 2 La préservation du foncier agricole et des sites d'exploitations pour garantir la visibilité sur le moyen-long terme
- 3 L'organisation de l'armature des zones d'activités économiques

➤ *Un développement équilibré, accompagné d'une diversification de l'habitat*

- 4 La mobilisation des capacités d'accueil et des conditions d'attractivité au sein des centralités
- 5 La proposition d'un panel de solutions diversifiées de logements
- 6 L'organisation de l'armature territoriale pour la mise en place d'un système local de mobilités

➤ *Un accent sur la patrimonialité, socle de l'attractivité du territoire et source de la préservation du vivant et de la nature*

- 7 La valorisation de l'identité locale par les paysages et le patrimoine
- 8 La préservation des ressources naturelles du territoire
- 9 L'adaptation d'un territoire rural face au changement climatique et aux risques



## AXE 1 DU PADD

### ➤ Le territoire comme carrefour d'une économie résiliente et à diversifier

*Socle de la vitalité économique, les terres agricoles et les productions inscrites dans le système agro-alimentaire apportent cette capacité de développement endogène – pour accompagner les entreprises du territoire – en mesure d'engager les mutations nécessaires à la préservation des ressources (eau, sol, foncier, énergies...).*

*La mise en œuvre de cette transformation se caractérise par :*

1

**Le confortement et la revitalisation des centralités des communes**



2

**La préservation du foncier agricole et des sites d'exploitations pour garantir la visibilité sur le moyen-long terme**



3

**L'organisation de l'armature des zones d'activités économiques**





# 1 Le confortement et la revitalisation des centralités des communes

## ✓ La prise en compte des spécificités des communes

### > Le pôle central de Locminé

- En tant que carrefour économique
- En tant que pôle urbain sur la seule commune de Locminé *sans ses extensions urbaines sur Bignan et Moréac (intra 2x2 voies), Plumelin (La Ferrière et Keraudin)*

### > Le Pôle de Saint-Jean-Brévelay

- Sur sa base productive et d'offre de services

### > Les Pôles de Evellys-Naizin et Plumelec

- Sur leur base d'offre de services

### > Les Bourgs associés au pôle central

Bignan, Moréac, Moustoir-Ac, Plumelin

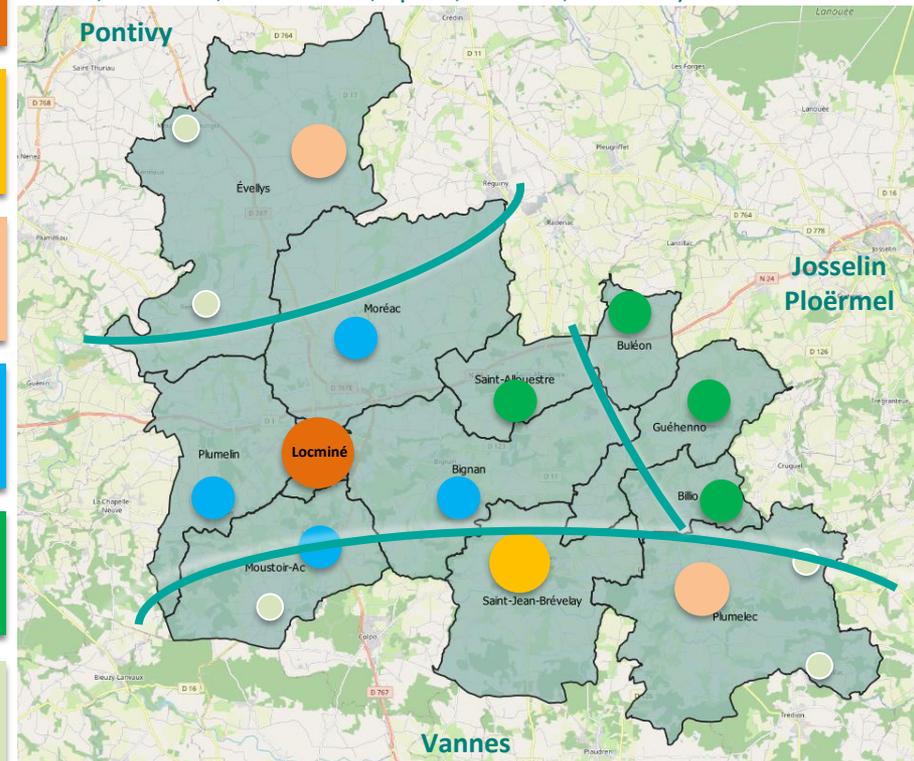
### > Les Bourgs ruraux

Buléon, Guéhenno, Saint-Allouestre, Billio

### > Les centralités rurales

Evellys Moustoir-Remungol et Remungol, Callac, Saint-Aubin, Kerhéro

Territoire traversé par des axes de flux dans un ensemble régional attractif, les interfaces au contact immédiat de pôles urbains majeurs du Morbihan (Vannes, Pontivy, Plœrmel – Josselin) s'appuient sur ces influences pour organiser collectivement l'offre de services et d'équipements de proximité (logement, mobilité, santé, services, commerce, sport, culture, loisirs...)





# 1 Le confortement et la revitalisation des centralités des communes

- **Accompagner les actifs du territoire dans leur parcours résidentiel et dans l'offre de services** (logement, mobilité, santé, formation, loisirs, commerce...)

- **Renforcement de la qualité de vie dans les centralités** des communes en faveur de l'attractivité du territoire

*Développer  
l'offre de  
logements*

*Consolider  
l'offre de  
commerces et  
services*

- **Valorisation des friches et autres gisements bâtis**, y compris les sites emblématiques véritables « pépites » patrimoniales, porteurs de projets atypiques et vecteurs d'ambiances de qualité

- **Nouvelles façons de créer – produire** soutenues par des pôles d'accueil et un apport de solutions favorables au parcours résidentiel du tissu économique sur le territoire





## 2 La préservation du foncier agricole et des sites d'exploitations pour garantir **la visibilité sur le moyen-long terme**

- Pérenniser les activités agricoles en accompagnant le renouvellement des actifs et la diversification des activités

- Valorisation du potentiel économique associé à l'agriculture

*Renouvellement  
des actifs et des  
outils de  
production*

*Protection des  
terres agricoles  
et sites  
d'exploitation*

- Possibilités de diversification des activités agricoles

- Inscription dans la trajectoire de sobriété foncière

*Réduire de 50%  
la consommation  
d'espace*

Pour l'ensemble des vocations :

● Une centaine d'hectares sur 2021-2031

● 5 ha/an au-delà de 2031

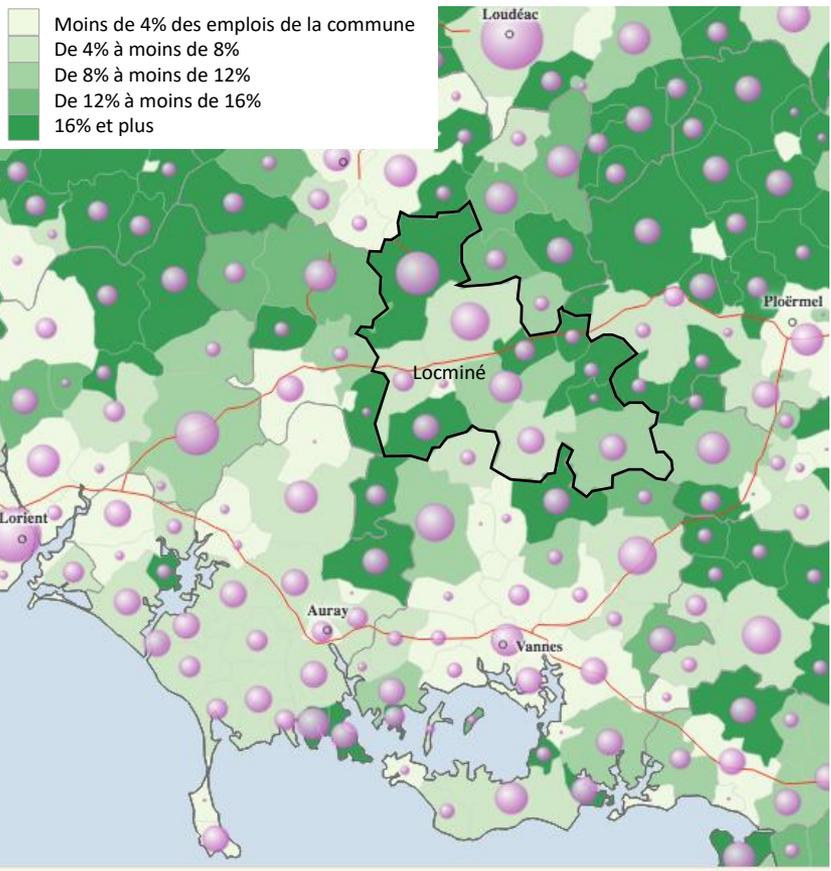




## 2 La préservation du foncier agricole et des sites d'exploitations pour garantir la visibilité sur le moyen-long terme

### ► Une activité agricole dynamique

Part et nombre d'emplois agricoles en 2019 (INSEE)

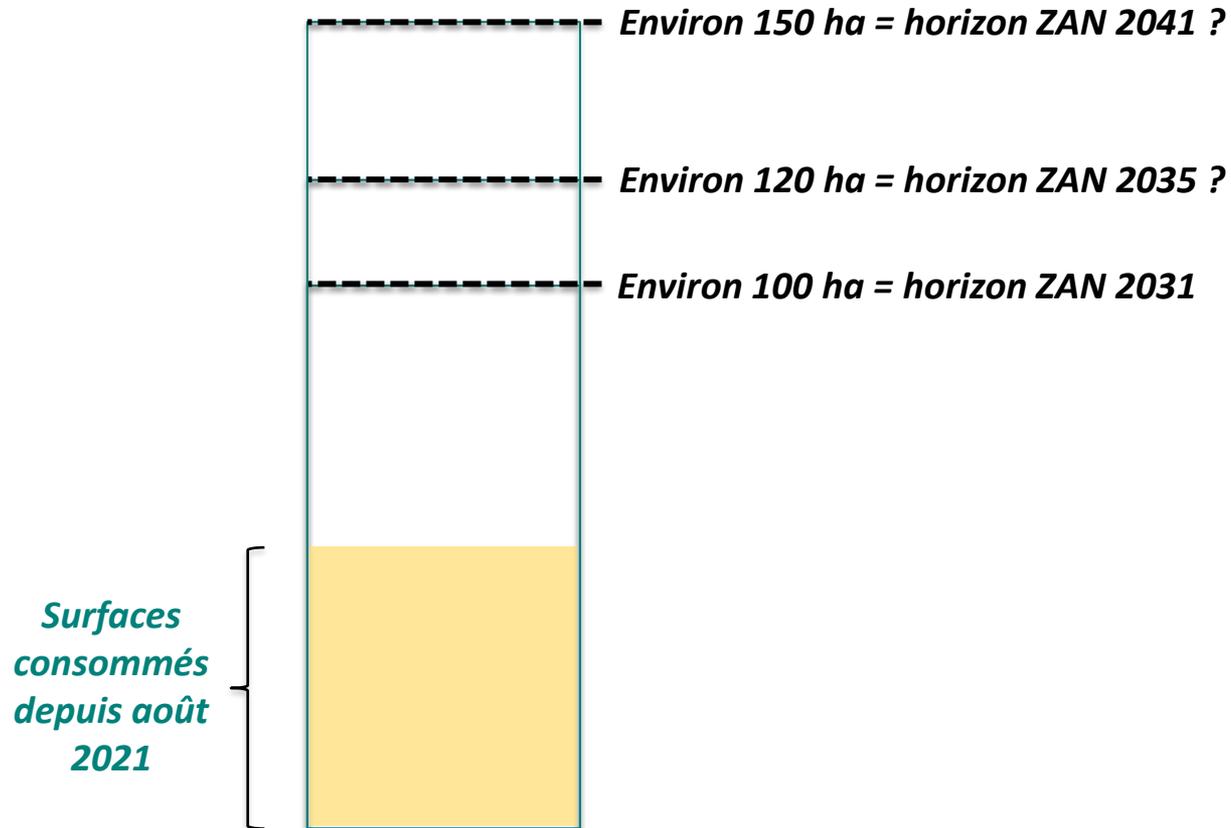




## 2 La préservation du foncier agricole et des sites d'exploitations pour garantir la visibilité sur le moyen-long terme

### ► La ressource foncière : entre rareté et enjeux d'optimisation

La perspective du « Zéro Artificialisation Nette » des sols (ZAN)





### 3 L'organisation de l'armature économique

- Une adaptation de l'offre des zones d'activités

#### - Une organisation stable du maillage économique



#### - Une gestion du foncier dédié au développement économique



#### - Diversification des formes d'implantation des projets économiques



## AXE 2 DU PADD

### ➤ Un développement équilibré, accompagné d'une diversification de l'habitat

*Pour assurer les transitions, aussi bien démographique que celles énergétique et écologique, le territoire s'organise en soutenant la revitalisation de toutes les centralités. L'intensité du développement résidentiel est adaptée à chaque strate de l'armature territoriale et intégrée selon le cadre de vie et l'identité de chaque commune.*

*La mise en œuvre de cette orientation se caractérise par :*

4

La mobilisation des capacités d'accueil et des conditions d'attractivité au sein des centralités



5

La proposition d'un panel de solutions diversifiées de logements



6

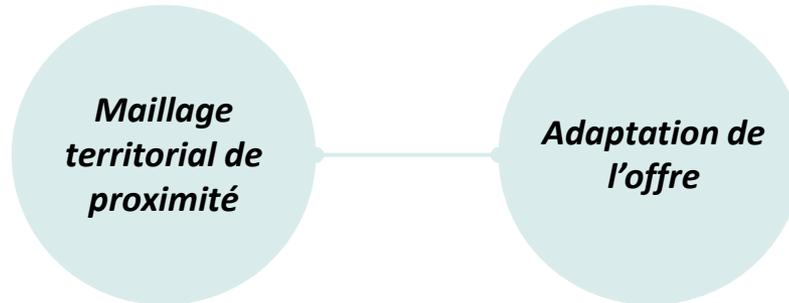
L'organisation de l'armature territoriale pour la mise en place d'un système local de mobilités





## 4 La mobilisation des capacités d'accueil et des conditions d'attractivité au sein des centralités

- Amélioration de l'offres de services et d'équipements au sein de chaque commune en adéquation avec sa dynamique résidentielle



- Valorisation de l'identité des lieux au profit d'espaces publics conviviaux





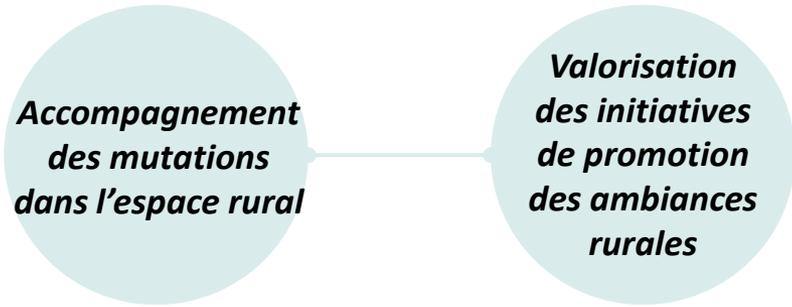
## 4 La mobilisation des capacités d'accueil et des conditions d'attractivité au sein des centralités

- Un développement privilégié des centralités par l'affirmation des capacités de densification et de renouvellement urbain



- Prolongement de l'impulsion du projet « Petites Villes de Demain » au profit du renouvellement urbain

- Préservation de la vitalité de l'espace rural





## 4 La mobilisation des capacités d'accueil et des conditions d'attractivité au sein des centralités

### ► La ressource foncière : entre rareté et enjeux d'optimisation

*Une analyse des espaces théoriquement mobilisables, un enjeu d'accompagnement des mutations par la définition de principe d'organisation*

**Une analyse fine de la vacance**, afin de déterminer les marges de manœuvre

Un potentiel théorique de l'ordre de **400 logements**

**Une évaluation des gisements fonciers dans les enveloppes urbaines**  
*(parties actuellement construites des bourgs)*

Un potentiel théorique de l'ordre de **2500 logements**

**Une identification du bâti qui pourrait muter en campagne**  
*(notamment vers du logement)*

Un potentiel théorique de l'ordre de **400 logements**

► Un potentiel théorique de plus de 3000 logements...

► ... Mais qui doit être nettement pondéré



## 5 La proposition d'un panel de solutions diversifiées de logements

- Une diversification des logements pour répondre aux besoins des habitants en lien avec les capacités d'accueil du territoire

- Adaptation de l'offre de logements au profit d'un parcours résidentiel au sein des centralités du territoire



- Renouvellement des modes de fabrication de l'habitat pour limiter l'étalement urbain

*Densité minimale adaptée*

- Locminé : 30 logements/ha
- Saint-Jean-Brévelay, Plumelec, Evellys-Naizin : 25 logements/ha
- Bourgs associés au pôle urbain : 25 logements/ha
- Autres communes : 20 logements/ha

*Intégration dans l'environnement*





# 5 La proposition d'un panel de solutions diversifiées de logements

## ► Degrés de densité d'opérations à vocation d'habitat



Erdeven

17,5 logts/ha



Crac'h

28 logts/ha



Le Bono



40 logts/ha



Cléguérec

55 logts/ha

Collectivité accompagnée par le CAUE dans la démarche (étude de faisabilité, cahier des charges, sélection BE)

Soin apporté à l'intégration de ce nouveau quartier au village : cheminement doux, plantation de haies, préservation des arbres, ..

Portée par une association foncière urbaine libre (AFUL) avec critères de sélection pour le choix des futurs habitants et clauses anti-spéculatives.

50% en lots libres, 30% en lots libres aidés pour l'accession à la propriété, 20% de logements sociaux à la location.

<https://www.bruded.fr/projet/crac'h-56-un-lotissement-pour-diversifier-loffre-de-logements-en-zone-tendue/>

Habitat participatif regroupant 5 familles  
Espace mutualisé : chambre d'amis, buanderie, jardin, ...

Opération mixte : maison de santé, pharmacie et 7 logements sociaux en centre-bourg

Une étude de programmation et d'aménagement urbain est réalisée par le bureau d'études ; étude en partie financée et accompagnée par l'EPF

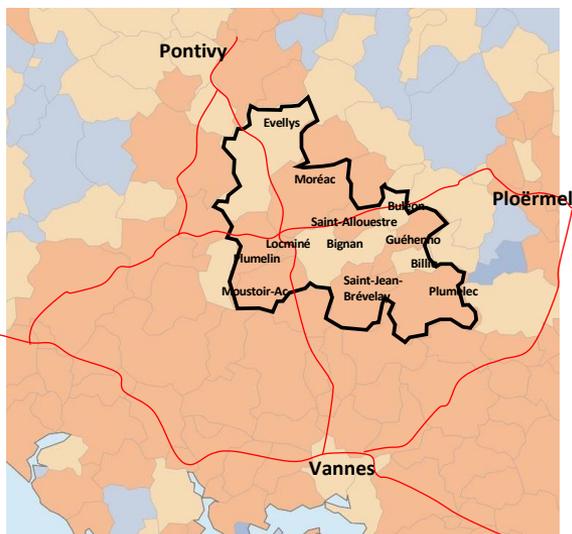


## 5 La proposition d'un panel de solutions diversifiées de logements

### ► Une dynamique démographique contrastée

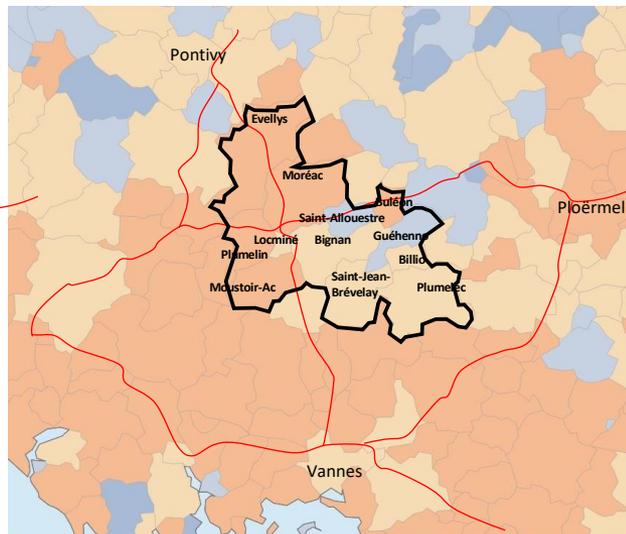
Evolution moyenne de la population – Données INSEE

1999-2008



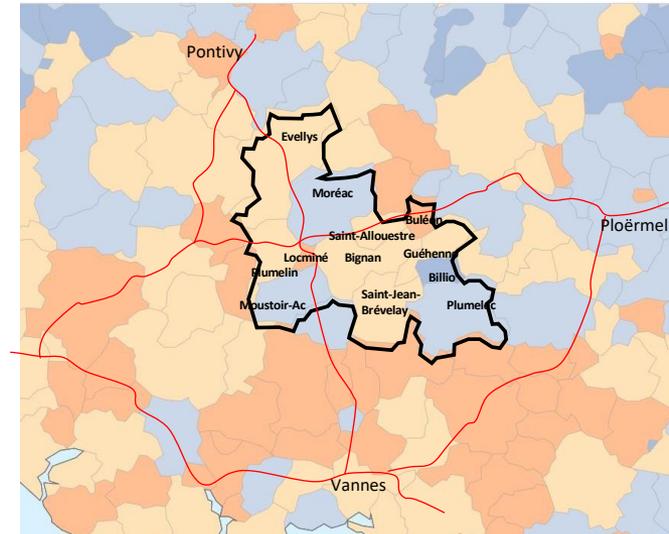
Taux de croissance par an  
CMC : 1,52%  
Pays Pontivy : 0,95%  
Morbihan : 1,09%

2008-2013



Taux de croissance par an  
CMC : 1,05%  
Pays Pontivy : 0,66%  
Morbihan : 0,77%

2013-2019



Taux de croissance par an  
CMC : 0,25%  
Pays Pontivy : 0,38%  
Morbihan : 0,49%





## 5 La proposition d'un panel de solutions diversifiées de logements

- Le développement de l'habitat en adéquation avec les capacités des communes et leur inscription dans l'armature territoriale

- Développement résidentiel en adéquation avec la trame urbaine

**28 500**  
*habitants*  
*d'ici 2035*  
*(+0,41%/an)*

**170**  
*logements*  
*par an*

**Environ 20%**  
*des logements*

*Pôle urbain central*  
*de Locminé*

**Environ 30%**  
*des logements*

*Communes comprenant*  
*un pôle de proximité*

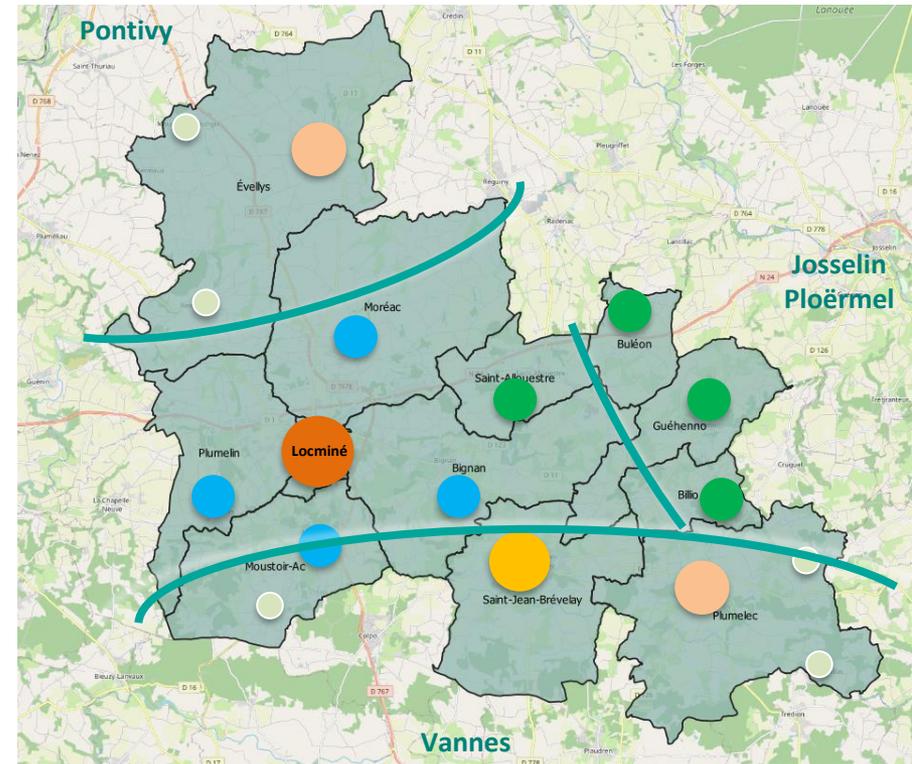
**Environ 40%**  
*des logements*

*Communes associées*  
*au pôle central*

**Environ 10%**  
*des logements*

*Communes*  
*rurales*

*Répartition*  
*en lien avec*  
*l'armature*  
*territoriale*





## 5 La proposition d'un panel de solutions diversifiées de logements

- Le développement de l'habitat en adéquation avec les capacités des communes et leur inscription dans l'armature territoriale

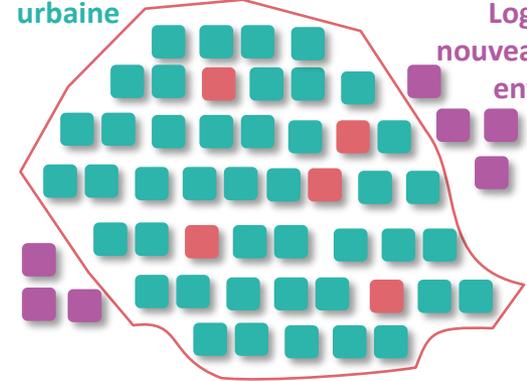
### - Programmation associée au renouvellement urbain choisi

*Une part minimale de logements dans l'enveloppe urbaine*

- Locminé : 40% minimum
- Saint-Jean-Brévelay, Plumelec, Evellys-Naizin : 35% minimum
- Autres communes : 30% minimum

*Une stratégie foncière coordonnée*

Logements existants dans l'enveloppe urbaine



Logements nouveaux hors enveloppe urbaine

Logements nouveaux dans l'enveloppe urbaine

### - Engagement des opérations d'habitat dans l'urbanisme de projet résilient

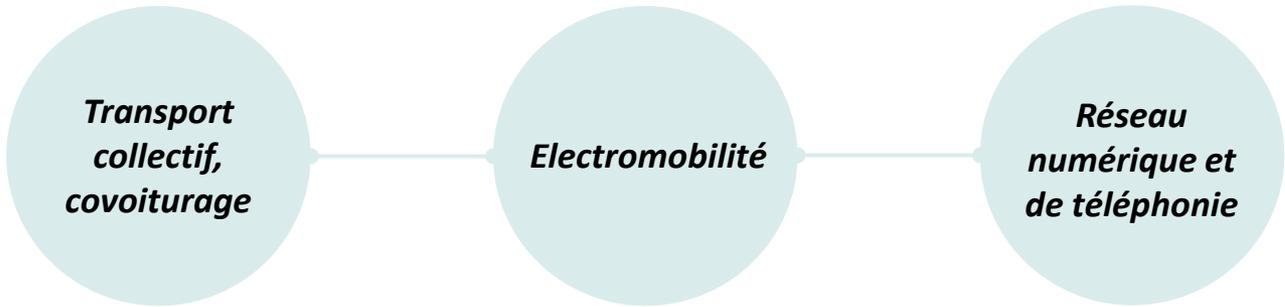


## 6 L'organisation de l'armature territoriale pour la mise en place d'un système local de mobilités

- Favoriser les déplacements doux pour les usages du quotidien et récréatifs



- Accompagner vers de nouveaux usages de transports moins impactants





## AXE 3 DU PADD

- Un accent sur la patrimonialité, socle de l'attractivité du territoire et source de la préservation du vivant et de la nature

*Tant dans une logique d'attractivité et de cadre de vie que pour une question de résilience, le territoire s'engage dans l'affirmation de son identité et l'attention portée à ses ressources.*

*La mise en œuvre de cette orientation se caractérise par :*

7

La valorisation de l'identité locale par les paysages et le patrimoine



8

La préservation des ressources naturelles du territoire



9

L'adaptation d'un territoire rural face au changement climatique et aux risques





## 7 La valorisation de l'identité locale par les paysages et le patrimoine

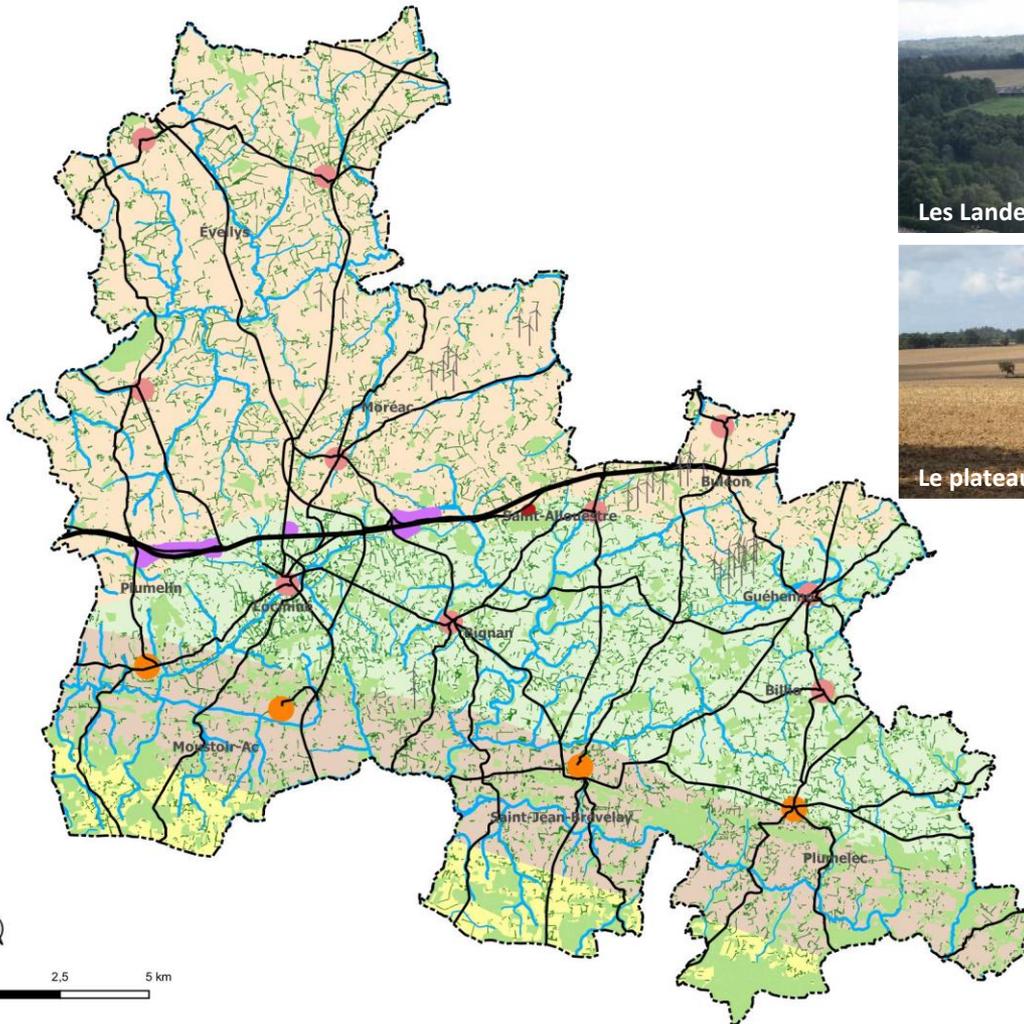
- **Donner à vivre et à découvrir un territoire « nature »**
  - **Viser une approche globale, du Grand Paysage au petit patrimoine, afin de mettre en valeur les qualités paysagères et patrimoniales**
  - **S'appuyer sur le patrimoine végétal au profit d'un cadre de vie valorisé et apaisant**
  - **Renforcer la visibilité touristique du territoire**





## 7 La valorisation de l'identité locale par les paysages et le patrimoine

► 2 grandes unités paysagères : au nord, le Plateau de Pontivy-Loudéac ;  
au sud, les Reliefs des Landes de Lanvaux (et ses 3 sous-unités paysagères)



Les Landes de Lanvaux depuis les hauteurs de Plumelin



Le plateau de grandes cultures, Evelys

### Unité et sous-unité paysagère

- Monts de Lanvaux
- Plateau de Plumelec
- Plateau de Pontivy-Loudéac
- Sillon du Tarun et de la Claye

### L'eau et la nature

- Réseau hydrographique
- Haie
- Boisement

### Les éléments marqueurs du paysage

- La "cathédrale industrielle"
- Les bourgs perchés
- Les bourgs de plaine
- Les zones d'activités le long de la RN24
- Eoliennes



La « cathédrale » de St-Allouestre



# 7 La valorisation de l'identité locale par les paysages et le patrimoine

► Un patrimoine humain particulièrement riche : patrimoine remarquable et patrimoine local



Presbytère



Chapelle de Kermaux



Domaine de la Ferrière



Chêne du Pouldu



Calvaire monumental



Maisons à colombages



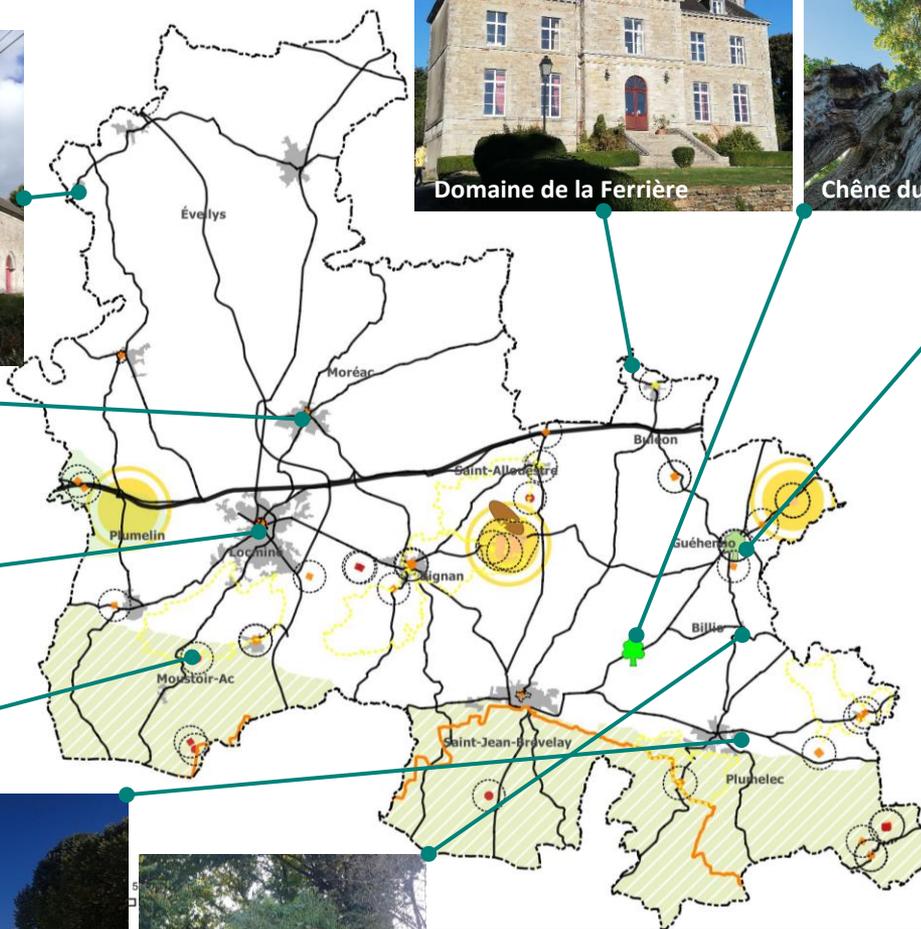
Dolmen de Kermorvant



Sanatorium



Four commun



Sites	
	Classé
	Inscrit
	Partiellement Classé-Inscrit
	Partiellement inscrit
	Périmètre de protection
Sites classés	
	Arbres du cimetière
	Chêne de Kergan ou du Pouldu
	Rochers de quartz, au lieu dit "Lande de Guelard"
Protections environnementales et réglementaires	
	ZNIEFF (Landes de Lanvaux)
	Arrêté de Protection de Biotope (Bassin versant du ruisseau de Tellené)
Découverte et attractivité du territoire	
	Landes de Lanvaux
	Sites d'intérêts majeurs
	GR38
	Autre sentiers de randonnées



## 8 La préservation des ressources naturelles du territoire

- Adapter et orienter l'évolution du territoire en tenant compte des ressources effectivement mobilisables (eau, sol, paysages, milieux naturels...)

- **Considérer l'eau comme une ressource rare**, impliquant de prioriser les usages et de définir une gestion à la hauteur des enjeux





## 8 La préservation des ressources naturelles du territoire

### ► La ressource en eaux : des enjeux de qualité comme de quantité

#### Une situation de dépendance vis-à-vis des territoires voisins

- Absence de ressource propre au territoire : dépendance du réseau d'interconnexions à l'échelle départementale
- Captage d'eau potable : pas de périmètre pour l'alimentation humaine, 3 captages pour l'agroalimentaire
- Projet de périmètre de captage sur Saint-Jean-Brévelay

#### Des enjeux de renouvellement au niveau des stations d'épuration

- Un enjeu de mise en adéquation avec les perspectives de développement



## 8 La préservation des ressources naturelles du territoire

- Adapter et orienter l'évolution du territoire en tenant compte des ressources effectivement mobilisables (eau, sol, paysages, milieux naturels...)

- **Considérer l'eau comme une ressource rare**, impliquant de prioriser les usages et de définir une gestion à la hauteur des enjeux

- **Conforter et renforcer la « Trame verte, bleue et noire du territoire »**, gage du maintien de la qualité des paysages et du cadre de vie

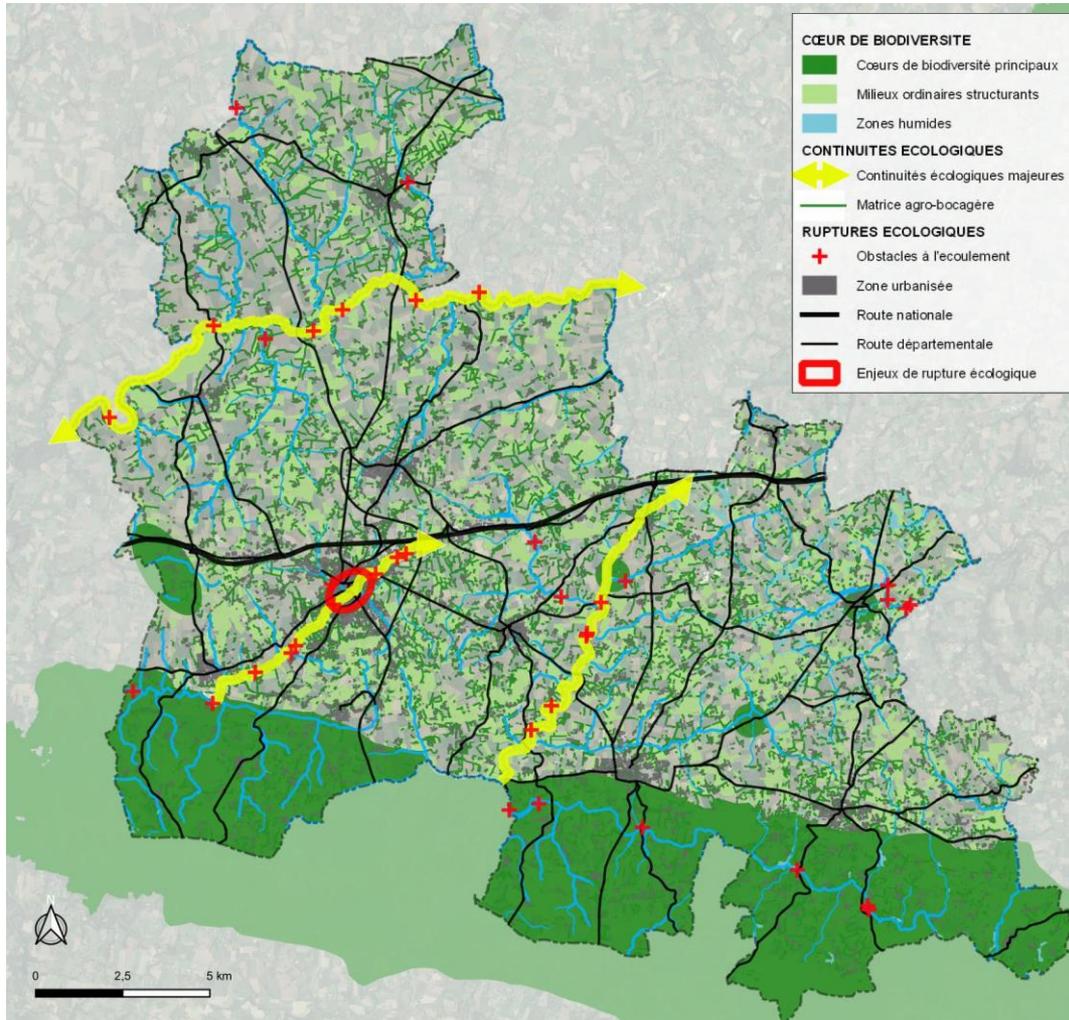




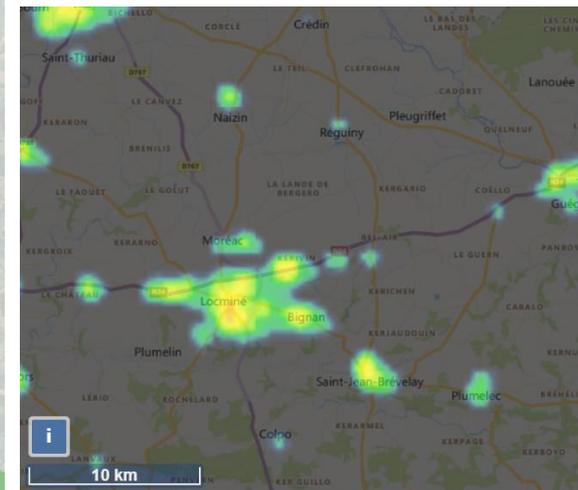
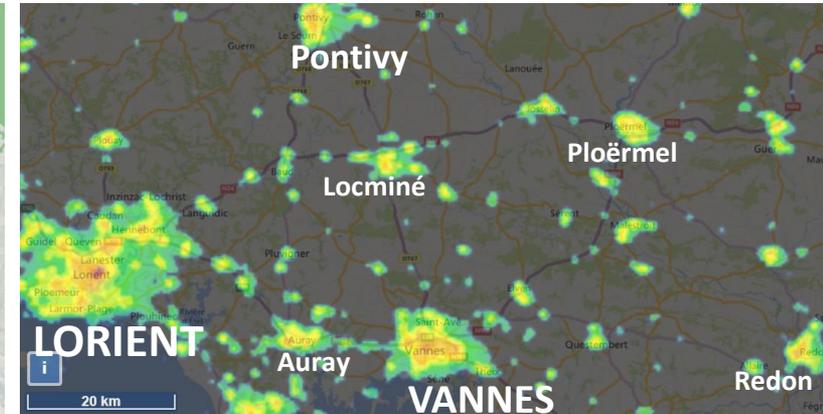
## 8 La préservation des ressources naturelles du territoire

### ► La Trame verte, bleue et noire

La Trame verte et bleue : cœurs de biodiversité et continuités écologiques



La Trame noire : l'enjeu de la pollution lumineuse





## 8 La préservation des ressources naturelles du territoire

- Adapter et orienter l'évolution du territoire en tenant compte des ressources effectivement mobilisables (eau, sol, paysages, milieux naturels...)

- **Considérer l'eau comme une ressource rare**, impliquant de prioriser les usages et de définir une gestion à la hauteur des enjeux

- **Conforter et renforcer la « Trame verte, bleue et noire du territoire »**, gage du maintien de la qualité des paysages et du cadre de vie

- **Assumer la raréfaction du foncier** en déployant de nouvelles manière de faire





## 9 L'adaptation d'un territoire face au changement climatique et aux risques

- Accompagner les mutations de l'espace rural et de ses interfaces avec l'espace urbain

- **Encadrer la constructibilité dans l'espace rural** pour maîtriser son attractivité et maintenir un espace fonctionnel au plan agricole et écologique



- **Travailler les espaces d'interfaces** de manière qualitative, notamment au plan paysager (bourgs et zones d'activités), pour renforcer l'image du territoire



- **Tendre vers la sobriété énergétique et l'autonomie énergétique du territoire par une diversification des sources locales de productions renouvelables**



- **Porter une attention aux risques et aux nuisances**





# 9 L'adaptation d'un territoire face au changement climatique et aux risques

## ► Un territoire engagé dans la transition

**Elaboration du  
Plan Climat Air  
Energie Territorial**  
*(en cours)*

### LES 4 AXES DU PCAET

**1** *Rénover nos bâtiments de manière exemplaire et produire notre énergie localement*

**2** *Valoriser nos ressources localement !*

**3** *Gérer et valoriser la biodiversité, l'eau et les paysages*

**4** *Sensibiliser et adopter des modes de vies plus sobres*

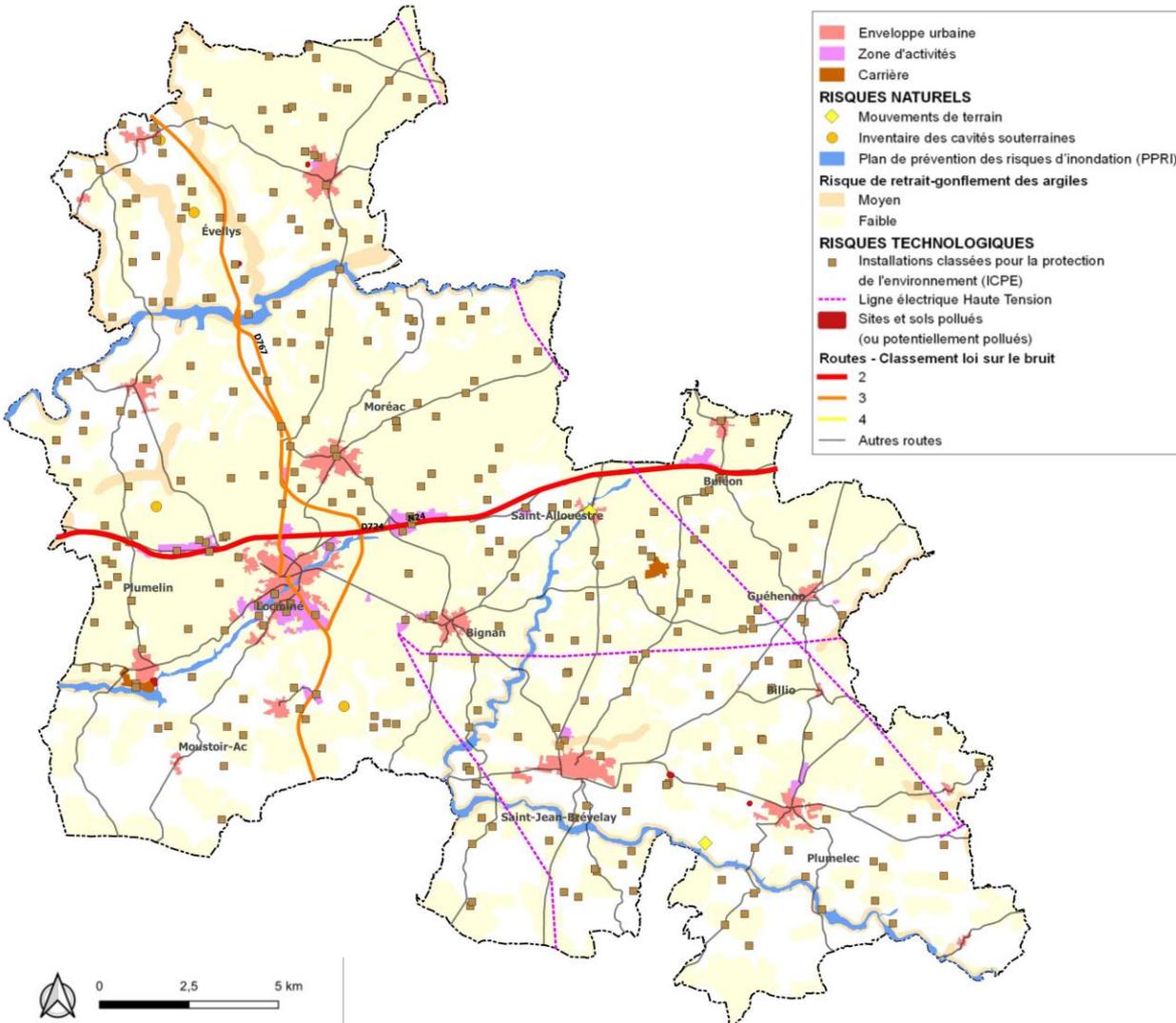
**Une grande  
diversité  
d'infrastructures  
productrices  
d'énergies  
renouvelables**

- Parcs éoliens
- Méthanisation
- Usine d'hydrogène
- Photovoltaïque (*trackers, sur toitures, sur friche*)



# 9 L'adaptation d'un territoire face au changement climatique et aux risques

## ► Les risques et nuisances



Un enjeu majeur pour le risque « inondation » pour l'Evel, la Claie, et surtout le Tarun

Extension du périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Blavet



Centre  
**MORBIHAN**

Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal



**Place aux  
échanges !**

**ÉLABORATION DU  
PLAN LOCAL  
URBANISME INTERCOMMUNAL**

*Réunions publiques*

*16-17 octobre 2023*

**PLUREAL**

FAÇONNONS DES TERRITOIRES D'AVENIR